

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 janvier 2017.

## R É S O L U T I O N

2017-038

### LOISIRS ET CULTURE

#### **AIDE FINANCIÈRE AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES, AUX BIBLIOTHÈQUES ET AUX JOUJOUTHÈQUES POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2016, la Ville a accordé les aides financières suivantes :

- 5 000 \$ à chacun des organismes gestionnaires de quatre centres communautaires situés sur son territoire pour leurs dépenses de fonctionnement et pour l'organisation d'activités de loisirs dans leur milieu respectif;
- 500 \$ à chacune des quatre bibliothèques municipales de son territoire pour leurs dépenses de fonctionnement;
- 200 \$ à la bibliothèque de Val d'Espoir et au Comité Jeunesse de Cap d'Espoir pour les dépenses d'opération des joujouthèques aménagées dans les bibliothèques municipales de Val d'Espoir et de Cap d'Espoir.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler ces aides financières pour l'année 2017;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission autorise le versement des aides financières suivantes pour l'année 2017 :

- 1) 5 000 \$ au Comité de gestion du centre communautaire de Cap d'Espoir, au Comité de gestion de la salle communautaire de Val d'Espoir, au Comité de Bienfaisance de Saint-Georges-de-Malbaie et au Centre Récréatif de Barachois pour les dépenses de fonctionnement des centres communautaires dont ils ont la responsabilité et pour l'organisation d'activités de loisirs dans leur milieu respectif, et ce, conditionnellement au dépôt par chaque organisme de ses états financiers 2016 ainsi que de la liste des personnes formant son conseil d'administration.
- 2) 500 \$ aux bibliothèques de Barachois, Cap d'Espoir, Percé et Val d'Espoir pour leurs dépenses de fonctionnement;
- 3) 200 \$ à la bibliothèque de Val d'Espoir et au Comité Jeunesse de Cap d'Espoir pour les dépenses d'opération, au cours de l'année 2017, des joujouthèques aménagées dans les bibliothèques municipales de Val d'Espoir et de Cap d'Espoir.

Ces dépenses sont imputées aux postes budgétaires 02.701.90.970 (subventions organismes de loisirs), 02.702.30.999 (dons bibliothèques) et 02.701.90.499 (comité famille – MADA).

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire